

# Pourquoi se syndiquer à la CGT-Culture



**pour protéger vos droits et en acquérir de nouveaux  
pour peser sur l'orientation du service public culturel**

## Qu'est-ce qu'un syndicat ?

**Un syndicat est une association de personnes pour la défense d'intérêts professionnels communs.**

Le syndicalisme de la CGT est né de la double volonté des salariés de **défendre leurs intérêts immédiats** et de **participer à la transformation de la société**. Depuis sa création, il a joué un rôle déterminant dans la conquête de **garanties sociales** qui ont contribué à changer la condition humaine<sup>1</sup>.

Les luttes syndicales ont notamment conduit à obtenir des outils de **démocratie sociale**, dont les délégués/représentants du personnel sont un rouage essentiel. Lors des élections professionnelles, qui ont lieu tous les 4 ans dans la Fonction publique, les syndicats proposent des candidats pour vous représenter, qui siégeront dans les instances représentatives du personnel afin de participer « à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires, à la définition des orientations en matière de politique de ressources humaines et à l'examen de décisions individuelles »<sup>2</sup>.

## Les valeurs de la CGT

La CGT agit pour que prévalent dans la société les idéaux de **liberté**, d'**égalité**, de **justice**, de **laïcité**, de **fraternité** et de **solidarité** en les traduisant par des garanties individuelles et collectives : vivre dignement de son travail, droit à la formation, l'emploi, la protection sociale, de bonnes conditions de travail, la liberté d'opinion et d'expression, d'action syndicale, de grève et d'intervention dans la vie sociale et économique, dans l'entreprise et l'administration comme dans la société. La CGT agit pour un



**syndicalisme démocratique, unitaire et indépendant** au service des revendications des salariés.

Depuis sa fondation en 1895, la CGT a conquis des avancées sociales essentielles comme les congés payés, la protection sociale et le code du travail.

## Qui peut adhérer à la CGT ?

La CGT est ouverte à **toutes et tous les salariés**, femmes et hommes, actifs, privés d'emploi et retraités, quels que soient leurs statuts social et professionnel, leur nationalité, leurs opinions politiques, philosophiques et religieuses.

La CGT regroupe des gens comme vous et nous, issus de votre milieu professionnel et qui partagent vos difficultés au quotidien. Ce qui motive celles et ceux qui s'engagent dans les instances représentatives, portent les revendications collectives et font de leur mieux pour défendre leurs collègues, ne sont rien d'autres que des idées et des valeurs de **justice sociale**.

<sup>1</sup> Extrait des statuts de la Confédération générale du Travail - CGT

<sup>2</sup> Article 1 de la [loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique](#)

# Qu'est-ce que la CGT-Culture ?

**La CGT-Culture est, de très longue date, le premier syndicat représentatif au ministère de la Culture.**

La CGT-Culture est une union de syndicats appelée **USPAC-CGT**, Union des Syndicats des Personnels des Affaires Culturelles, qui regroupe les différents syndicats CGT représentatifs au ministère de la Culture :

- \* le **SAF-CGT** : Syndicat des Archives de France,
- \* le **SEMM-CGT** : Syndicat des Manufactures et du Mobilier,
- \* le **SGAC-CGT** : Syndicat Général des Affaires Culturelles, qui comprend l'Administration Centrale, les retraitéEs du ministère et toutes les structures n'entrant pas dans le champ d'un syndicat sectoriel ou d'établissement : AFR-Villa Medici, BPI, CICRP, Cinémathèque Française, CNAP, CNC, CNL, CNSAD, CNSMDL, CNSMDP, École du Louvre, INHA, INP, LRMH, MMC, MAP, OPPIC, Passeurs d'images, RNDP,
- \* le **SGPA-CGT** : Syndicat National des Personnels de l'Archéologie,
- \* le **SNEA-CGT** : Syndicat National des Écoles d'Architecture,
- \* le **SNMH-CGT** : Syndicat National des Monuments Historiques,
- \* le **SNSD-CGT** : Syndicat National des Services Déconcentrés,
- \* le **SBNF-CGT** : Syndicat de la Bibliothèque Nationale de France,
- \* le **SNMD-CGT** : Syndicat National des Musées et Domaines,
- \* le **LENA-CGT** : Syndicat National des Écoles d'Arts.

La CGT-Culture est affiliée à l'**UFSE-CGT** (Union Fédérale des Syndicats de l'État de la CGT). Cette union assure la représentation des syndicats de la CGT pour les questions touchant à l'ensemble des agentEs de l'État. Cette union est elle-même directement affiliée à la **Confédération Générale du travail** (CGT). La Confédération est composée de syndicats, d'unions locales interprofessionnelles, d'unions départementales interprofessionnelles et de fédérations professionnelles. Elle regroupe plus de 640 000 adhérents.

Les syndicats de la CGT-Culture sont constitués de **sections locales** qui regroupent les adhérentEs CGT d'un même établissement ou site. Ce sont ces adhérentEs et les représentantEs CGT des personnels dans les instances locales qui agissent au quotidien et font remonter aux syndicats et à l'union CGT-Culture les problématiques rencontrées et les revendications à porter, ce que fait l'union au niveau national (ministériel). La CGT présente dans votre établissement est rattachée au **SGAC-CGT**, l'un des 10 syndicats de la CGT-Culture.



→ Le rôle de la CGT-culture est tout autant d'impulser les luttes transversales en lien avec les syndicats et de les aider dans le développement de leurs luttes sectorielles.

# Se syndiquer, pourquoi faire ?



## FRATERNISER

Se syndiquer, c'est non seulement se donner le moyen de **préserver ce qui a été gagné par nos débats et combats**, mais encore d'**obtenir** pour vous de **nouvelles avancées sociales**, et, surtout, d'avoir le pouvoir de choisir ensemble nos **destins professionnels et culturels**.

Se syndiquer, c'est aussi trouver un **espace d'échanges fraternels**, rencontrer la diversité des femmes et des hommes et combattre la violence, les discriminations, les inégalités. C'est donc **expérimenter une solidarité**, réaliser qu'ensemble nous pouvons inclure nos propositions et œuvrer pour un monde moins inégal. C'est **lutter contre le sentiment d'impuissance et devenir actrice et acteur**, à sa mesure certes, mais être enfin actrice et acteur. L'immense majorité des syndiquéEs, des éluEs et représentantEs du personnel ne font pas métier de leur militantisme. Car se syndiquer, c'est avant tout **s'intéresser à ses conditions et à son organisation du travail**, au fonctionnement et à l'avenir de son entreprise ou de son administration, prendre part aux décisions qui impliquent l'ensemble de la communauté de travail, réfléchir à ce qui vient « d'en haut », en étudier les rouages, faire des liens avec ce qui se joue ailleurs (gouvernement, Europe, Monde), et s'ouvrir aussi à des analyses alternatives.

**Les syndicats sont ce que vous en faites, ils sont à votre image. Leur force et leur légitimité sont à l'aune de votre intérêt et de votre implication.**

## PARTICIPER ET DEVELOPPER DES FORCES COMMUNES

À la CGT-Culture, la démocratie l'emporte : **nous décidons collectivement de nos orientations**. Nous offrons à chacune et chacun d'être au cœur de la vie syndicale, de participer à ses

orientations, au choix des revendications à porter et d'y exercer des responsabilités.

Venez avec nous pour débattre régulièrement lors de nos réunions syndicales.

La vie fraternelle a un sens et l'ambition de faire front commun. Mais notre pouvoir de convictions et d'actions ne prend sa force que par votre participation responsable, à quel que degré que ce soit.

## SE FORMER

Au sein de la CGT-Culture, de nombreux types et niveaux de **formations générales ou spécifiques** vous seront proposés pour que vous disposiez des meilleurs moyens de vous investir. La formation syndicale est un droit pour les syndiquéEs : vous disposez de **12 jours de formation par an**.

Vous apprenez à connaître l'autre, à révéler les situations critiques, à les transmettre et à en débattre, à comprendre les dessous du fonctionnement de l'administration, à anticiper les crises et à développer le partage des compétences.

## POUR MIEUX S'INFORMER

Vous pouvez suivre l'actualité de la CGT-Culture et de ses syndicats sur le site [www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr), sur Twitter, Facebook, Youtube.

## LA COTISATION

Versée régulièrement, elle matérialise votre appartenance à la CGT et constitue un élément vital au financement de l'activité des syndicats de la CGT-Culture. Cette participation garantit l'indépendance du syndicat. Elle **est fixée à 1% du salaire net et déductible à 66%** du montant de l'impôt sur le revenu ou le cas échéant un crédit d'impôt.